



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination  
des Politiques Publiques et  
de l'Appui Territorial**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement  
Section utilité publique  
DCPPAT-BICUPE-SUP-LA-2024

Arras, le **18 JAN. 2024**

**GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LA COMMUNE DE  
COURCELLES-LE-COMTE**

**COMMUNES DE COURCELLES-LE-COMTE**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE  
PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION  
FORMULÉE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU**

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 10 août 2022 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2024-10-04 en date du 11 janvier 2024 portant délégation de signature à monsieur Jean-François RATEL, Directeur par intérim de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 05 décembre 2023 prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau pour le projet de gestion des eaux pluviales sur la commune de Courcelles-Le-Comte ;

**Vu** le dossier de demande d'autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), comprenant les pièces et avis exigés par la réglementation en vigueur, déposé par la société Artémia Eau dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, sur le territoire de la commune de Courcelles-le-Comte ;

**Vu** le courrier du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, daté du 05 octobre 2023, mentionnant la complétude et la régularité de ce dossier et proposant qu'il soit soumis à enquête publique ;

**Vu** la décision du 29 novembre 2023 par laquelle le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné le commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture Pas-de-Calais ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

L'enquête publique sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau pour le projet de la gestion des eaux pluviales sur la commune de Courcelles-Le-Comte, est prolongée d'une semaine jusqu'au vendredi 26 janvier 2024 inclus,

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux lieux, dates et heures suivants :

- le mardi 2 janvier 2024, de 9h00 à 12h00, en mairie de Courcelles-Le-Comtes ;
- le jeudi 11 janvier 2024, de 9h00 à 12h00 en mairie de Courcelles-Le-Comtes ;
- le vendredi 19 janvier 2024, de 15h00 à 19h00, en mairie de Courcelles-Le-Comtes ;
- le vendredi 26 janvier 2024, de 15h00 à 17h00, en mairie de Courcelles-Le-Comtes.

Le reste de l'arrêté demeure sans changement.

### **ARTICLE 2** :

Une copie du présent arrêté sera disponible dans la commune concernée par le projet.

Pour le Préfet,  
le Directeur par intérim



Jean-Francois RATEL

*Copie pour information à :*

- *Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LILLE ;*
- *Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (Service de l'Eau et de la Nature).*